

# PLONGEE DE NUIT

La plongée de nuit se déroule généralement entre le coucher et le lever du soleil.

# Les conditions de plongée :

Le brevet minimum pour les plongées de nuit est le brevet une étoile.



# Les règles ADIP/CEDIP en plongée de nuit.

- Les plongeurs en formation sont interdits.
- Les plongées Enfants sont interdites.
- Les plongées sous glace sont interdites.
- Les exercices sont interdits.

- Les palanquées sont composées de 4 plongeurs maximum.
- Les chefs de palanquée doivent être expérimentés en plongée de nuit.
- Les standards et les règles ADIP/CEDIP doivent être respectés.

# Le matériel :

Le matériel du plongeur et de sécurité.

En plus du matériel habituel, il faut prévoir :

- Que chaque plongeur doit être équipé d'une lampe.
- Il est conseillé, au chef de palanquée, d'être équipé de deux lampes.

-Sur le site, une lampe spécifique pour éclairer la mise à l'eau.

-Sur le site, une lampe spécifique pour baliser la sortie.

Conseiller une lampe de réserve pour éviter de pénaliser l'une ou l'autre palanquée.

# LE BRIEFING



Un briefing complet et approprié sera donné aux plongeurs et chef(s) de palanquée pour les plongées de nuit.

# Le briefing et les règles de plongée.

En plus du briefing habituel, il faut rappeler :

- Les codes de communication par lampe.

- L'interdiction d'utiliser les lampes en surface sauf pour signaler un incident ou une détresse.

- Ne pas diriger le faisceau de la lampe vers le visage des compagnons de plongée.

- Rester groupés et rappeler la procédure de perte d'un compagnon.
- Les chefs de palanquée surveilleront les plongeurs qui effectuent leur première plongée de nuit.
- Attention aux plongées de nuit sur épave : il est alors conseillé de bien connaître l'épave et les dangers de celle-ci (filets, lignes de pêche, tôles coupantes, etc.)